

s'en donnait à cœur joie de l'humanité. Il lui était même permis d'être plus dépouillé en fait d'étiquette, moins susceptible sur sa dignité personnelle, moins pompeux, plus abordable qu'il ne le serait permis de l'être à une royauté moderne. Les empereurs romains n'étaient pas des rois; quand ce n'étaient pas d'abominable tyrans, c'étaient de simples présidents de république viagers et absolus. Et d'ailleurs les premiers Césars étaient allés si loin en fait d'étiquette, qu'après eux on pouvait s'en passer.

La simplicité de l'homme faisait la force du prince. — Antonin était de ces caractères lents et mûrs qui avancent peu, mais ne reculent guère. Tout se faisait chez lui, comme dit Marc Aurèle, sans tragédie (*ἀπράγματος*); mais tout se faisait sûrement. Où il s'était fixé, il demeurait; il n'entreprenait même pas un court voyage sans motif et sans réflexion. Il n'avait pas désiré l'empire; maître de l'empire, il le tenait fermement.

Ainsi, il se libéra tout de suite du joug des courtisans, et surtout des affranchis, de tous les courtisans les plus prépondérants à Rome. Le prince consultant, délibérant comme un simple mortel, il n'y eut plus de décision emportée d'assaut par un favori. La décision une fois prise étant inébranlable, il n'y eut plus de revirement à espérer par l'intrigue. Le prince n'ayant pas de secrets ou n'en ayant guère, il n'y eut plus à espérer faire fortune en vendant les secrets du prince. Le prince travaillant beaucoup et faisant tout par lui-même, il n'y eut plus à se poser en intermédiaire et à trafiquer de l'insouciance du prince. Les affranchis du palais furent au désespoir¹; leur désespoir et leur dé-

¹ Imperatorum fastigium ad summam civilitatem deduxit, unde plus crevit; recusantibus aulicis ministris, qui, illo nihil per internuncios agentes

chéance étaient le meilleur symptôme en fait de gouvernement.

Aussi, sous lui, l'administration de l'empire prit-elle un caractère de stabilité qui était une véritable révolution. Antonin choisissait ses conseillers avec lenteur; une fois choisis, il n'écouait rien contre eux. Il nommait avec une attention scrupuleuse ses délégués dans les provinces; une fois nommés, il les maintenait indéfiniment. Il ne remplaça aucun des préfets qu'Hadrien avait nommés; « il ne donna jamais un successeur à un juge homme de bien. » Les anciennes républiques n'aimaient pas la perpétuité des pouvoirs; la vieille Rome n'avait que des magistrats annuels; sous l'empire, les proconsuls n'étaient guère en fonction que trois ans. Antonin, au contraire, laissa les mêmes proconsuls, sept et neuf ans dans leurs provinces; il garda vingt ans le même préfet du prétoire¹. C'était un gouvernement où tout se faisait doucement, mais sérieusement et pour durer.

Quand on en était là, et que l'on gouvernait avec cette simplicité, cette fermeté, cette régularité, on y gagnait trois choses: d'être riche, d'être magnifique et d'être humain. On vendait les somptuosités inutiles de son prédécesseur; on supprimait les pensions imméritées qu'il avait faites; on supprimait les voyages impériaux, utiles au temps d'Hadrien, moins nécessaires après lui, et toujours coûteux; car « le passage d'un empereur même économe, disait Antonin, est toujours une lourde charge pour son peuple. » On tenait compte des moindres dépenses, même de celles

nec terrere poterant homines aliquando, nec ea quæ occulta non erant, vendere. (Capitolin, et Marc Aurèle, I, 16, VI, 30.)

¹ Capitolin, 52.

des provinces; on « eût coupé en deux un grain de cumin¹, » disaient les affranchis mauvaises langues. Voilà pour l'économie et la richesse.

Mais maintenant, économe du bien public, on était prodigue du sien. Parvenu riche à l'empire, on avait tout d'abord dit à sa femme : « Notre bien n'est plus à nous. » On faisait au peuple, aux soldats, à d'autres encore, des largesses de ses deniers privés. En mariant sa fille, on lui transmettait le capital de sa fortune, s'en réservant le revenu pour le consacrer aux dépenses de l'État; en mourant, enfin, on devait laisser sa famille pauvre et le trésor riche². Grâce à cette libéralité de l'homme envers le prince, l'argent ne manquait pas à celui-ci pour les magnificences obligées de sa position, pour donner en spectacle au peuple des antilopes et des hyènes³, pour renouveler neuf fois pendant son règne ces inévitables distributions d'argent qui se montèrent, en totalité, à huit cents deniers par tête⁴; pour renoncer au moins en partie à ce don de *joyeux avènement*⁵ qui rend les avènements si peu joyeux pour les pauvres peuples. Voilà pour la magnificence et la libéralité.

Enfin on était humain. Ce mot de notre langue n'avait guère d'équivalent parfaitement juste chez les Romains. Les Grecs disaient *philanthrope*, mot dont les modernes ont

¹ Xiphilin, LXX, 1.

² Eutrope, VIII, 4; Suidas; Capitolin, 51, 52.

³ *Strepsicerotas* (des antilopes). Voy. Pline, VIII, 79 (55) *corocottas*, méris de l'hyène et de la lionne d'Éthiopie. Pline, *ibid.*, 45 (30).

⁴ Pour trois cent mille copartageants, deux cent quarante millions de deniers ou francs. Les monnaies portent *Liberalitas*, VI (en 149), VIII (158), IX (161).

⁵ *Or coronaire*. Antonin en dispensa les provinces pour moitié, l'Italie pour le tout.

abusé, mais qui a son mérite : saint Paul s'en est bien servi et s'en est servi en parlant de Notre-Seigneur¹. A Rome, c'est encore le mot de *pius* qui eût le mieux rendu notre mot *humain*; l'humanité était contenue dans la *piété*. C'est à titre d'empereur *pieux* et grâce à sa prévoyance d'empereur économe qu'Antonin, comme son dernier prédécesseur, put retrancher de son budget deux chapitres de recettes, les testaments commandés et les confiscations politiques; n'acceptant d'héritité de personne dès qu'il y avait un fils; confisquant moins que jamais prince ne l'avait fait; anéantissant la race des délateurs, si bien qu'il y en eut une catégorie tout entière qui passa pour éteinte². Quoiqu'il y ait eu des complots sous son règne et en assez grand nombre, à ce qu'il paraît, la postérité le lave de toute effusion de sang. Un seul conspirateur fut condamné : Antonin défendit de rechercher ses complices, et donna toujours assistance à un fils qu'avait laissé le condamné. Un autre conspirateur, découvert, se donna la mort : Antonin arrêta encore toutes les recherches; il ne voulait pas, disait-il au sénat, faire voir qu'il y avait dans l'empire tant de gens dont il n'était pas aimé. Enfin les sénateurs, si menacés sous les mauvais princes, furent, sous son règne, si privilégiés qu'il ne voulut pas même faire

¹ « Ὅτε δὲ ἡ χρηστότης καὶ ἡ φιλάνθρωπία ἐπεφάνη τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν Θεοῦ. Tit. III, 4. Cum autem benignitas et humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei, dit la Vulgate, traduisant le mot *φιλάνθρωπία* par *humanitas*, qui est pris ici dans son sens moderne.

² *Quadruplatores extincti sunt; publicatio honorum rarior quam unquam fuit.* (Capitol.) Marc Aurèle dit : « Non Augustum, non Trajanum, non Hadrianum, non parentem suum Pium a rebellibus potuisse superari cum et multi fuerint et ipsis vel insciis, vel invitis extincti. » Vulcatius Gallicanus in *Avid. Cassio*. Un de ces chefs de complot s'appelait Celsus. (Voy. *ibid.*, *infra*.)

exécuter un sénateur condamné pour parricide; il le fit jeter dans une île déserte pour y vivre, s'il le pouvait. Voilà pour l'humanité et la clémence.

En un mot, tous les actes qui nous sont connus du règne d'Antonin, ce surnom de *Pius* qui, chez les écrivains de l'antiquité, est devenu son nom propre, les résume et les caractérise. C'était un acte de sa *piété* et de la *piété* habituelle des empereurs que de soulager ceux qui souffraient, hommes et villes; sénateurs pauvres; préfets émérites; cités incendiées, inondées, affamées, ravagées par les tremblements de terre¹. Après un incendie qui dévora trois cent quarante maisons à Rome, il distribua aux nécessiteux le blé, le vin, l'huile pour rien. Le peuple ingrat ne s'en révolta pas moins; Antonin calma la révolte plus qu'il ne la réprima².

Il était de la *piété* impériale de marcher dans la voie que Trajan avait ouverte à la bienfaisance du prince et d'accroître ces fondations alimentaires qu'on pourrait appeler la *bonne œuvre* de ce siècle-là. Antonin en établit de nouvelles en mémoire de Faustine, sa femme, et ses monnaies représentent une femme entourée de jeunes enfants avec cet exergue: *Piété du prince*³.

C'était encore acte de *piété* envers ses devanciers que de relever leurs monuments, acte de *piété* envers les peuples que de les doter de travaux utiles. Antonin, dans ses

¹ Pour les tremblements de terre, Rhodes et d'autres (voyez Pausanias, VIII, 43). Narbonne, Antioche, Carthage pour les incendies. Rome eut la di-sette, l'incendie et l'inondation.

² Aurelius Victor, in *Ep. Capitolin.*

³ *Pietati aug. coss. IIII.* Une femme debout, un globe dans la main droite, un enfant sur le bras gauche, deux enfants auprès d'elle. Cette monnaie est de l'an 160; autres de 151, 160, 161. Voy. aussi Capitolin, 8, et plusieurs inscriptions de 149, 150. (Gruter, 1022; Muratori.)

constructions, eut toujours en vue l'un ou l'autre de ces deux buts, le renom d'autrui, le bien des peuples; non sa propre gloire; sa truelle fut toujours pieuse. C'est le tombeau d'Hadrien, c'est son temple de Vénus et de Rome, qu'il termine; ce sont les monuments de Vespasien, et d'Agrippa qu'il restaure; le vieux pont d'Ancus Martius qu'il rétablit. La seule œuvre qui lui soit propre c'est le temple d'Hadrien son père, devenu dieu grâce au crédit de son fils. D'un autre côté, c'est un port fondé à Gaëte, un autre rétabli à Terracine, un autre à Pouzzoles¹, promesse du père adoptif accomplie par le fils; c'est un phare à Ostie, un aqueduc à Antium. Les provinces qu'il ne visite pas sont traitées comme Rome qu'il habite. La Gaule, sa patrie d'origine, reçoit de lui des libéralités nombreuses; Narbonne incendiée, commence à sortir de ses cendres; il relève ses portiques, ses thermes, ses basiliques². Simple sénateur, il a déjà embelli ce qu'on appelle le bois d'Esculape à Épidaure; à cette vaste enceinte où se trouvaient déjà des temples, des portiques, un théâtre, Antonin a ajouté des bains et a placé à portée une maison où l'on peut naître et mourir; car ni l'un ni l'autre n'étaient permis dans le bois d'Esculape et l'on en chassait im-

¹ Sur Pouzzoles: *OPVS PILARVM VI MARIS CONLAPSVM A DIVO PATRE SVO PROMISSVM RESTITVIT.* (Inscription de l'an 140.) Orelli, 841. Sur Gaëte, Marc Aurèle, I, 15. Sur le reste, Capitolin. Inscription: *Restauration de la via Emilia* (an 145). Henzen, 5119.

² Inscription de Narbonne (Gruter, 171). Colonnes milliaires d'Antonin, dans les environs de Viviers, datées des sixième et septième tribunats (ans 144 et 145). — Un sarcophage représentant Romulus et Remus, trouvé à Marseille, est attribué au règne de ce prince, mais uniquement à cause de son goût pour les antiquités romaines. Enfin on lui attribue, mais sans preuves, le pont du Gard et l'amphithéâtre de Nîmes. Voy. Millin, *Voyage dans le Midi*, t. II, p. 108, III, 157, 210, 226.

pitoyablement les moribonds et les femmes prêtes d'accoucher¹. La Grèce, l'Ionie, la Syrie, l'Afrique même et surtout Carthage lui doivent, non pas un monument nouveau, mais beaucoup de monuments relevés par lui ou avec son aide, labeur obscur et anonyme, sollicitude de père plus que de prince, amour du bien sans amour du bruit, œuvre de *piété* et non de gloire².

C'était enfin œuvre de *piété* envers le nom romain que de maintenir la paix et la dignité de l'empire au dedans, sa paix et sa dignité au dehors. Pour ce qui touche le dehors, Antonin marcha après Hadrien dans cette voie de relations amicales et diplomatiques avec les peuples voisins; n'y avait-il donc au delà de la frontière romaine rien autre chose que d'intraitables barbares avec lesquels une trêve était tout au plus possible, une paix jamais sûre? Sans doute il eût été facile d'augmenter encore l'empire augmenté par Trajan; mais à quoi bon? Antonin répétait ce mot de Scipion, qu'il valait mieux sauver un citoyen que de faire périr mille ennemis. Assez de pays pauvres, assez de plaines incultes, assez de peuplades barbares étaient déjà l'improductif apanage du peuple romain. Loin de rechercher les conquêtes, Antonin refusait les soumissions; Appien vit des députés d'un peuple barbare solliciter son annexion à l'empire et ne pas l'obtenir.

¹ Pausanias, II, 27.

² Travaux de route en Afrique (en 145). Inscription: Henzen, 6622. Aqueduc à Athènes. Inscr. Gruter, 177.

Médailles des provinces en l'honneur d'Antonin pour l'Afrique, l'Asie, la Bretagne, la Cappadoce, la Dacie, l'Espagne, la Mauritanie, la Parthie (quid?), la Phénicie, la Scythie, la Sicile, la Syrie et la ville d'Alexandrie. *Mémoire* de l'abbé Greppo, cité plus haut.

Antonin eut cependant, mais de loin, et par ses généraux, quelques luttes à soutenir: — d'abord, contre les Brigantes, au nord de la Bretagne¹; à cette occasion, la ligne tracée par la muraille d'Hadrien fut portée plus au nord, et un rempart de gazon coupa l'île de Bretagne, d'Édimbourg à Dumbarton; — puis, en Afrique, contre cette race maure, antérieure aux Carthaginois, et que l'on reconnaît dans les Kabyles d'aujourd'hui; ils furent rejetés jusqu'au pied de l'Atlas; — vers la Chersonèse et vers le Caucase, contre les Alains, qui sous Hadrien avaient déjà inquiété la frontière et devaient la dévaster trois siècles plus tard; — sur le Danube, contre les Germains et les Daces; — au dedans, contre des révoltes bientôt étouffées, dans l'Achaïe en général paisible, et dans l'Égypte toujours remuante². Les Juifs, soulevés une fois de plus, subirent un nouveau, mais non un dernier désastre³. Combats partiels, escarmouches lointaines et ignorées qui ne troublaient pas la paix du dedans, qui n'appelèrent pas une seule fois le prince hors d'Italie, et qui n'empêchent pas l'historien de dire que, presque seul parmi tous les princes, Antonin n'a par lui-même versé ni le sang d'un citoyen, ni celui d'un ennemi⁴.

¹ V. Pausanias, VIII, 43; Capitolin...: Eumenius, *Paneg. Constant.*, 14. Les médailles, dans Eckhel, des années 140-144. Fronton, *de Bello Parthico*. Fronton a fait de cette guerre l'objet d'un panégyrique d'Antonin. Eumène, *ibid.*, *Antonini Epistola ad F.* Voy. les monnaies qui portent *Britannia*, avec une Victoire, datées des trois consulats d'Antonin (ans 140-144).

² Marc Aurèle dit: Non Augustum..., non parentem suum Pium potuisse a rebellibus superari cum et multi fuerint et ipsis vel invitis vel insciis extincti. (Vulcatius Gallicanus, *in Cassio*.)

³ Germanos et Dacos., et Judæos rebellantes contudit per presides et legatos. (Capitolin.) Un fragment de Fronton (*de Bello Parthico*) semblerait donner une certaine importance aux guerres d'Antonin.

⁴ Solus omnium prope principum sine sanguine civili neque hostili quantum ad se ipsum pertinet vixit. (Capitolin.)

Cette paix, du reste, était pleine de dignité. La politique pacifique d'Hadrien était relevée par la vénération qui s'attachait à la personne de son successeur. Pour tous ces rois vassaux de l'empire, Antonin était moins un maître qu'un patron et un père¹. Une lettre d'Antonin suffisait pour arrêter le roi des Parthes prêt à se jeter sur l'Arménie². Ces potentats de l'Asie déposaient leurs armes et faisaient juge de leurs querelles un fermier toscan. L'Arménie, les peuples de la mer Noire, les peuples du Danube recevaient des rois de sa main³. Le roi d'Ibérie, Pharasmane, venait à Rome, comme il l'avait fait sous Hadrien, et s'y montrait plus respectueux encore. Un orphelin, fils d'un roi du Bosphore, était rétabli, par les armes romaines, sur le trône usurpé par son tuteur. L'antique république grecque d'Olbia (aujourd'hui Cherson) implorait contre les Scythes le secours de Rome, et les aigles la défendaient sur les rives du Don. Rome recevait des ambassades des points du monde les plus en dehors de sa puissance, de l'Hyrcanie, de la Bactriane, de l'Inde; conquérante d'une moitié du monde, elle était arbitre de l'autre. Elle avait pour se faire redouter une armée qui n'était plus, sans doute, celle de Scipion ou de César, mais qui était encore celle de Trajan; deux cent mille fantassins, quarante mille cavaliers, deux mille chariots de guerre, trois cents éléphants de combat, deux mille bâtiments légers, quinze cents navires à plusieurs rangs de rameurs, trois mille

¹ Ut parentem seu patronum magis quam dominum imperatoremque reputarent. (Aurel. Victor, *Epit.*)

² Également un roi d'Édesse : Abgarum ex Orientis partibus sola auctoritate deduxit. (Capitolin.)

³ REX ARMENIS DATVS. — REX QVADIS DATVS. Du troisième consulat (140-144).

agrès, quatre-vingts galères impériales, trois cent mille pièces d'armement dans ses arsenaux, et dans ses coffres une réserve de quatre cent soixante-dix mille talents égyptiens (environ quatre cents millions)⁴ : chiffres considérables pour l'antiquité. Et elle avait, pour se faire aimer et respecter, la diplomatie la plus digne, la plus accueillante, la plus amie de la paix que le monde eût encore vue; elle régnait par son équité là où son sceptre n'atteignait pas.

La paix et la dignité du dedans étaient comparable à celles du dehors. Ce n'était plus, sans doute, l'antique Rome; à bien des égards, ce n'était même plus celle d'Auguste. On pouvait cependant se faire illusion sur sa décadence. Antonin était, autant qu'on pouvait l'être en son siècle, un vrai Romain. Il avait le culte des souvenirs, des origines, des cérémonies nationales, des usages. Il gardait, comme Trajan, un respect bienséant pour les institutions républicaines. Lui et ses fils adoptifs, quand il jugea à propos qu'ils fussent consuls, demandèrent le consulat dans la forme accoutumée, comme de simples citoyens. Il popularisait, en les gravant sur ses monnaies, les souvenirs et les types romains : Énée portant son père, Mars et Rhéa, la louve et les jumeaux, la truie de Lavinium, Horatius Coclès, l'augure Névius et son rasoir, le serpent Esculape apporté à Rome. L'art monétaire, en multipliant de telles images et en les associant à la continuelle circulation du trafic, faisait, jusqu'à un certain point, pour les sociétés anciennes, l'office de la presse. Antonin allait chercher en Arcadie l'obscur bourgade de Pallantium, d'où, selon Virgile, Évandré serait parti pour bâtir au bord du Tibre

⁴ Appien, in *Proœm.*

la première ébauche de la ville de Rome; il l'agrandissait, il la dotait, il la privilégiait, il en faisait une ville, une ville libre, exempte d'impôts¹. Enfin, la religion, ou, pour mieux dire, le cérémonial romain, trouvait en lui un exact observateur². Il accomplissait lui-même les sacrifices et ne se fit jamais remplacer qu'en cas de maladie, acte de nationalité plutôt que de religion, d'empereur plus que de dévot. Il prétendait ainsi maintenir le nom, la race, la république, la tradition romaine.

C'est, du reste, une chose remarquable que tous ces princes, depuis Nerva, ont eu, avec l'esprit du progrès moral, l'esprit de conservation politique. Marchant vers l'avenir comme philosophes, ils tiennent au passé comme Romains. Les tyrans, au contraire, qui ne sont ni romains ni philosophes, avilissent le passé et compromettent l'avenir.

Aussi nous avons ici à constater, non-seulement la conservation, mais le progrès. Après avoir vu l'empire affermi, maintenu, glorifié dans les voies de l'esprit romain par Antonin, nous devons dire ce que faisait Antonin ou ce qui se faisait sous son règne, dans le sens des tendances cosmopolites, philosophiques, libérales, progressives du siècle.

¹ Pausanias, VIII, 43.

²

OPTIMO MAXIMO PRINCIPI ET CVM SVMM
BENIGNITATE IVSTISSIMO OE INSIGNEM ERGA
CERIMONIAS PVBLICAS CVRRAM ET RELIGIONEM

Inscription de l'an 145, à Rome. Orelli, 841

CHAPITRE II

LES LIBERTÉS DE L'EMPIRE ROMAIN.

Comment en eût-il été autrement et comment quelque progrès ne se fût-il pas accompli? Vers la fin du règne d'Antonin, on comptait, depuis Nerva, soixante-cinq ans de gouvernement à peu près raisonnable, soixante-cinq ans sans tyrannie violente, soixante-cinq ans sans une guerre vraiment menaçante, et, depuis Hadrien, quarante ans d'une paix extérieure à peu près complète. La plus longue période de paix qu'ait eue l'Europe, de 1815 à 1854, n'a été que de trente-neuf ans; et l'Europe a eu les révolutions de plus. Ces haltes dans l'histoire du monde sont rares, et le genre humain serait bien malheureux s'il n'en tirait pas quelque profit.

Ce progrès qui, sous Antonin, était arrivé à son apogée, et qui, après lui, ne fit que décroître, peut être signalé dans la politique, — dans les idées, — dans les mœurs.